

**Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées
en faveur du développement du commerce
des pays les moins avancés**

ACCES AUX MARCHES OFFERT AUX PAYS LES MOINS AVANCES

1. Le présent document porte sur les restrictions commerciales à la frontière qui ont une incidence sur l'accès des exportations des pays les moins avancés à leurs 23 principaux marchés (qui absorbent 95 pour cent de leurs expéditions). Elle a deux objectifs: donner des renseignements de caractère général se rapportant au point B de l'ordre du jour de la Réunion de haut niveau ("Mesures visant à améliorer l'accès aux marchés offert aux pays les moins avancés") et fournir aux gouvernements des pays les moins avancés et aux entreprises privées qui opèrent dans ces pays des informations actualisées sur les restrictions à la frontière appliquées sur leurs principaux marchés d'exportation. A cet effet, l'addendum au présent document (WT/LDC/HL/14/Add.1) donne des statistiques extrêmement détaillées sur les droits de douane et sur certaines mesures non tarifaires appliquées aux exportations des pays les moins avancés.

I. INTRODUCTION

2. Dans les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay, il est reconnu que les pays les moins avancés ont des besoins spécifiques dans le domaine de l'accès aux marchés et que le maintien d'un accès préférentiel demeure un moyen essentiel d'améliorer leurs possibilités commerciales.¹ Il a été décidé que, dans la mesure du possible, les concessions NPF (traitement de la nation la plus favorisée) concernant les mesures tarifaires et non tarifaires convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay pour des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays les moins avancés pourraient être mises en oeuvre de manière autonome, à l'avance et sans échelonnement, et que la possibilité serait étudiée d'améliorer encore le SGP (Système généralisé de préférences) et les autres systèmes pour les produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays les moins avancés. Il a aussi été convenu de continuer d'étudier les besoins spécifiques des pays les moins avancés et de chercher à adopter des mesures positives qui facilitent l'expansion des possibilités commerciales en faveur de ces pays.

3. A leur première Conférence ministérielle tenue à Singapour en décembre 1996, les Membres de l'OMC ont rappelé l'importance qu'ils attachent à l'amélioration de l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés et ont proposé les initiatives ci-après comme des options devant être examinées²:

¹"Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés", Résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay: Textes juridiques (pages 464-465).

²Plan d'action global et intégré de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, document WT/MIN(96)/14 de l'OMC.

- Les pays développés Membres, et les pays en développement Membres agissant de manière autonome, étudieraient les possibilités d'accorder un accès en franchise préférentiel pour les exportations des pays les moins avancés. Dans les deux cas, des exceptions pourraient être prévues.
- Les Membres de l'OMC devraient s'efforcer d'utiliser, lorsque c'est possible, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les textiles et les vêtements pour accroître les possibilités d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés.
- Chaque fois que cela est prévu dans les Accords de l'OMC, les Membres pourront décider d'accorder unilatéralement et de manière autonome certains avantages aux fournisseurs des pays les moins avancés.
- Les Membres de l'OMC devraient appliquer, de manière autonome, des politiques préférentielles et des engagements de libéralisation afin de faciliter encore l'accès à leurs marchés pour les exportations des pays les moins avancés, par exemple en mettant en oeuvre rapidement les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

4. La Réunion de haut niveau est un résultat direct de la Conférence ministérielle de Singapour et une occasion de faire le bilan de la situation des pays les moins avancés du point de vue de l'accès aux marchés.

5. Tant à la réunion de Marrakech qu'à celle de Singapour, il a été reconnu que les problèmes d'accès aux marchés ne sont ni la seule cause des médiocres résultats à l'exportation des pays les moins avancés ni le seul domaine dans lequel une action doit être entreprise pour accroître leurs possibilités commerciales et leur intégration au système commercial multilatéral. Les résultats du Cycle d'Uruguay ont répondu aux besoins spéciaux des pays les moins avancés Membres de l'OMC de diverses façons et à de nombreux égards: par des exemptions des obligations imposées par l'OMC, par des niveaux d'engagement moindres, par une mise en oeuvre différée et une application plus souple de ces obligations; par une libéralisation accélérée entreprise en faveur des PMA par les autres Membres; par les procédures simplifiées qui sont proposées à ces pays; par une assistance technique accrue; par la Décision sur les mesures en faveur des pays les moins avancés; et par la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.³ Le plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés qui a été arrêté à Singapour élargit encore la portée de l'action entreprise et la place dans le contexte d'une approche globale, intégrant les actions nationales et celles de la communauté internationale et fondée sur des politiques macro-économiques appropriées et des mesures axées sur l'offre.⁴

6. Les Membres de l'OMC reconnaissent donc que l'amélioration de l'accès aux marchés n'est qu'un aspect des efforts qui doivent être entrepris pour aider les pays les moins avancés. Elle n'en

³La mise en oeuvre des dispositions en faveur des pays les moins avancés est régulièrement examinée par le Comité du commerce et du développement de l'OMC et par les comités chargés des différents Accords de l'OMC.

⁴D'autres documents établis en vue de la Réunion de haut niveau portent sur ces questions: voir, par exemple, CNUCED/CCI, "Développer la capacité d'échanges des pays les moins avancés" (WT/LDC/HL/4), Banque mondiale, "Encourager l'investissement dans les infrastructures: Programme d'action" (WT/LDC/HL/10), et FMI, "Review of the International and Domestic Economic Policy Context in which Least-Developed Countries are Operating (Examen du contexte de politique économique international et national dans lequel les pays les moins avancés opèrent)" (WT/LDC/HL/15).

a pas moins un rôle important à jouer dans l'accroissement de leurs exportations. Il ressort des documents préparés pour la Réunion de haut niveau que, si la plupart des pays les moins avancés estiment que leurs médiocres résultats à l'exportation sont principalement dus à des contraintes au plan de l'offre, beaucoup considèrent qu'ils résultent aussi des restrictions imposées sur les marchés étrangers et du manque d'informations sur les conditions et les possibilités d'accès à ces marchés.⁵ De même, l'enquête sur l'opinion du secteur privé des pays les moins avancés effectuée par le CCI pour la Réunion de haut niveau indique clairement que les restrictions à l'accès aux marchés et le manque d'informations sur ceux-ci constituent des obstacles à l'expansion des exportations, et qu'ils sont, après l'absence de services efficaces de soutien des échanges commerciaux, le principal élément qui bloque le développement des affaires internationales dans les pays les moins avancés.⁶

7. Les pays les moins avancés auront de plus en plus besoin d'un accès ouvert et prévisible à leurs marchés d'exportation au fur et à mesure que la réussite de leurs réformes et le renforcement des capacités entraîneront une augmentation de l'efficacité au plan de la production, une diversification économique et des taux de croissance réels plus élevés et soutenus. Si le secteur privé doit répondre efficacement aux efforts entrepris par les gouvernements des pays les moins avancés et par la communauté internationale pour améliorer les conditions de l'offre dans ces pays, il faudra que l'on sache le convaincre sans tarder qu'il existe des débouchés intéressants et stables qui justifieraient un investissement à long terme. Dans une approche globale et intégrée pour résoudre les problèmes commerciaux et liés au commerce des pays les moins avancés, aucune composante ne peut être reléguée au second plan.

II. RESULTATS A L'EXPORTATION ENREGISTRES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCES

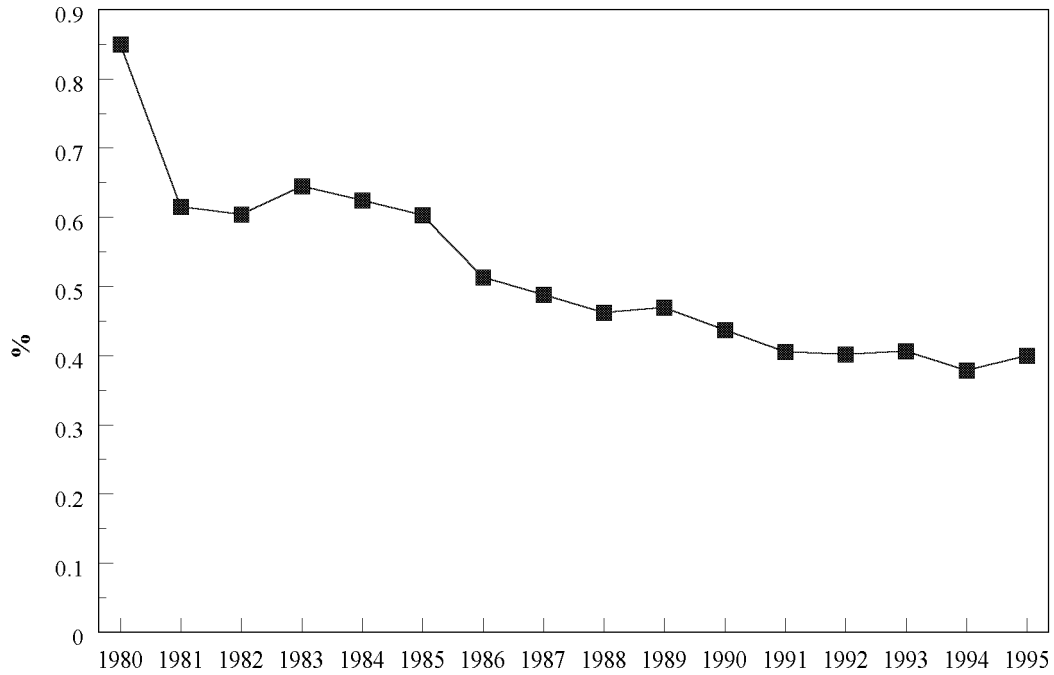
8. Le commerce ne représente qu'une faible proportion de l'activité économique de la plupart des pays les moins avancés: en moyenne, leurs exportations et leurs importations constituent respectivement environ 9 pour cent et 16 pour cent de leur PIB, contre 24 pour cent et 26 pour cent pour les pays en développement en tant que groupe. Au cours des 20 dernières années, les exportations des pays les moins avancés ont progressé beaucoup plus lentement que le commerce mondial; de ce fait, la part collective de ces pays dans les exportations mondiales de marchandises a baissé, revenant de quelque 0,8 pour cent en 1980 à 0,46 pour cent en 1995, année où leurs exportations se sont chiffrées à environ 23 milliards de dollars (graphique 1). Au cours des années 90, la croissance annuelle en valeur des exportations des pays les moins avancés a été inférieure à 2 pour cent en moyenne, contre 8 pour cent pour le commerce mondial dans son ensemble. S'agissant des importations, la participation des pays les moins avancés au commerce est également négligeable; le montant total de leurs importations en 1995 représentait 0,7 pour cent des importations mondiales de marchandises.

9. Plus de 60 pour cent des exportations des pays les moins avancés sont destinés aux marchés des pays développés, principalement l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis (graphique 2). Les marchés des pays en développement en absorbent 34 pour cent; les principaux (dont les importations se chiffrent à au moins 150 millions de dollars par an) sont l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Corée, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, le Taipei chinois et la Thaïlande.

⁵Voir les évaluations des besoins établies par les pays les moins avancés, dont une première série figure dans les documents WT/LDC/HL/12 et Add.1 à Add.12.

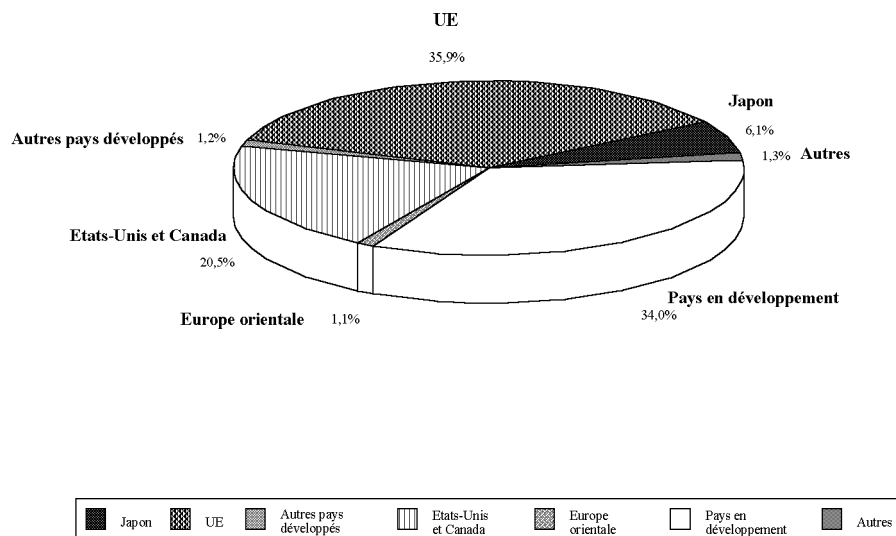
⁶"Principaux éléments qui bloquent le développement des affaires internationales, et besoins de coopération technique des pays les moins avancés à cet égard: Une perspective commerciale", WT/LDC/HL/3.

Graphique 1: Part des PMA dans le commerce mondial



Source: OCDE, 1997.

Graphique 2: Débouchés des exportations des pays les moins avancés en 1995



Source: CNUCED, "Les pays les moins avancés", Rapport 1997.

10. La structure des exportations des pays les moins avancés par produit est bien connue et a peu changé au cours des 25 dernières années. Les produits primaires, surtout les minéraux et les produits de l'agriculture tropicale, représentent plus de 70 pour cent du total. La plupart sont exportés sous forme de matières premières, pratiquement sans transformation. Les produits manufacturés (principalement les textiles et les vêtements) constituent environ 20 pour cent des exportations globales des pays les moins avancés, mais n'occupent une place importante que dans quelques-uns d'entre eux, notamment le Bangladesh.

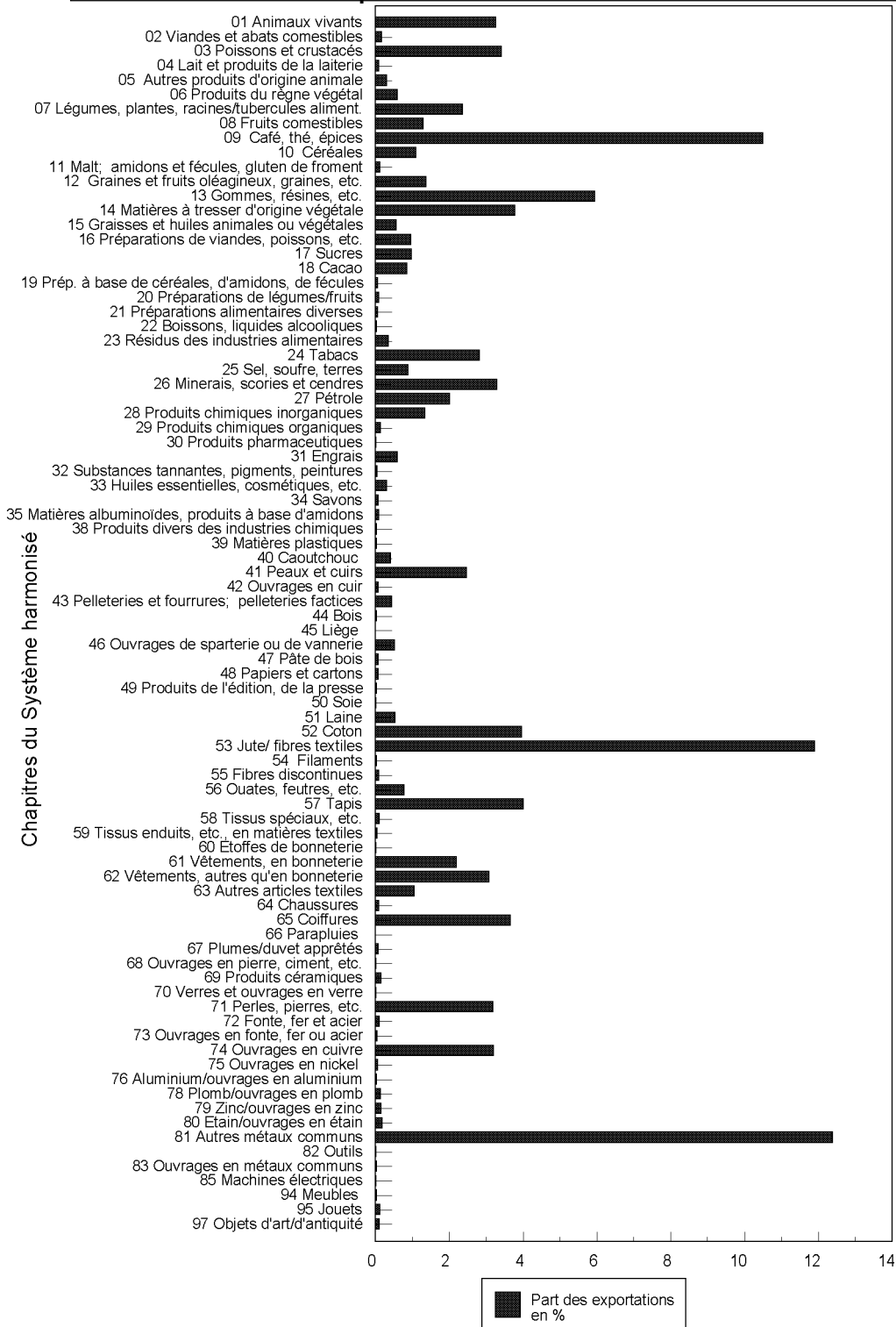
11. La plupart des pays les moins avancés ne peuvent généralement compter que sur deux ou trois produits d'exportation. Environ 75 pour cent des exportations totales de ces pays sont constituées par 112 produits (classés au niveau des numéros à six chiffres du SH), alors que plus de 5 000 produits font l'objet d'échanges internationaux. En moyenne, les trois premiers produits d'exportation représentent plus de 70 pour cent des exportations totales de chacun des pays les moins avancés, ce qui les rend vulnérables aux variations de la demande et des prix sur les marchés mondiaux et aux facteurs exogènes qui influent sur l'offre intérieure.⁷ Seuls cinq PMA (Bangladesh, Haïti, Laos, Madagascar et Myanmar) ont des exportations nettement plus diversifiées.

12. Sauf pour quelques produits, la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial des produits qu'ils exportent est minime (graphique 3). En 1995, ces pays ont participé aux échanges des trois quarts des produits entrant dans le commerce mondial des marchandises mais, pour 90 pour cent de ceux-ci, leur part était inférieure à 1 pour cent des exportations mondiales, de beaucoup dans la plupart des cas. Ils n'assurent plus d'un tiers des exportations mondiales que pour 18 des 5 000 produits entrant dans les échanges internationaux, dont les plus importants sont les diamants bruts non triés, les minerais d'aluminium et leurs concentrés, les bois bruts, le jute et les articles en jute (tableau 1).

13. L'un des principaux facteurs qui empêchent les pays les moins avancés d'obtenir de meilleurs résultats à l'exportation est le fait qu'ils n'expédient à l'étranger qu'une gamme réduite de produits primaires généralement non transformés et de matières premières, qui sont sensibles aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux, pour lesquels l'élasticité-prix et l'élasticité-revenu de la demande sont faibles et dont les exportations ont progressé beaucoup plus lentement que le commerce mondial dans son ensemble. Ce facteur freine aussi beaucoup l'impulsion que le secteur de l'exportation peut donner à l'économie interne grâce aux activités intégrées en amont. Comme on l'a dit à maintes reprises dans le passé, la diversification des économies de ces pays et de leurs exportations, notamment pour ce qui est des produits manufacturés, est considérée comme la solution à long terme la plus prometteuse s'ils veulent pouvoir participer davantage aux échanges mondiaux. C'est dans cette optique, autant que du point de vue de leur situation économique actuelle, qu'il faut envisager l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés.

⁷OCDE, "Les obstacles à l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés", document TD/TC(97)19 de l'OCDE, Paris, 1997.

Graphique 3: Part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales en 1995*



Source : Base de données statistique de l'Organisation des Nations Unies (COMTRADE).

Tableau 1

Produits dont les pays les moins avancés sont des fournisseurs importants sur les marchés mondiaux

Code SH	Produit	Exportations (en milliers de dollars EU)		Part de marché (en %)
		Monde*	PMA**	
530310	Jute et autres fibres textiles libériennes	56 941	50 671	88,98
090700	Girofles	24 679	19 702	79,83
071390	Légumes à cosse secs, autres	116 694	82 230	70,46
090500	Vanille	111 804	75 761	67,76
010420	Animaux vivants de l'espèce caprine	40 536	26 697	65,86
130120	Gomme arabique naturelle	151 037	86 167	57,05
330126	Huiles essentielles de vétiver	14 985	8 271	55,2
430130	Pelleteries brutes d'agneaux	11 335	5 785	51,04
530710	Fils de jute, simples	51 876	25 057	48,3
530720	Fils de jute, retors ou câblés	116 418	55 839	47,96
531010	Tissus de jute, écrus	149 599	69 949	46,75
260500	Minerais de cobalt et leurs concentrés	37 357	17 005	45,52
440333	Bois bruts, autres	775 184	327 639	42,27
630510	Sacs et sachets d'emballage, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes	83 096	32 073	38,59
560710	Ficelles, cordes et cordages, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes	33 953	12 849	37,84
710210	Diamants, même travaillés, non triés	1 801 387	6 616 14	36,73
410310	Peaux brutes, de caprins	44 260	14 823	33,49
260600	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	1 032 742	341 170	33,03

* Les exportations mondiales sont celles des 35 principaux exportateurs ayant établi leurs données sur la base des chapitres du Système harmonisé pour 1995.

** Les exportations des pays les moins avancés ont été calculées sur la base des importations déclarées par ces mêmes 35 marchés.

Source: Base de données statistique de l'Organisation des Nations Unies (COMTRADE).

III. CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES POUR LES EXPORTATIONS DES PAYS LES MOINS AVANCES

Droits de douane

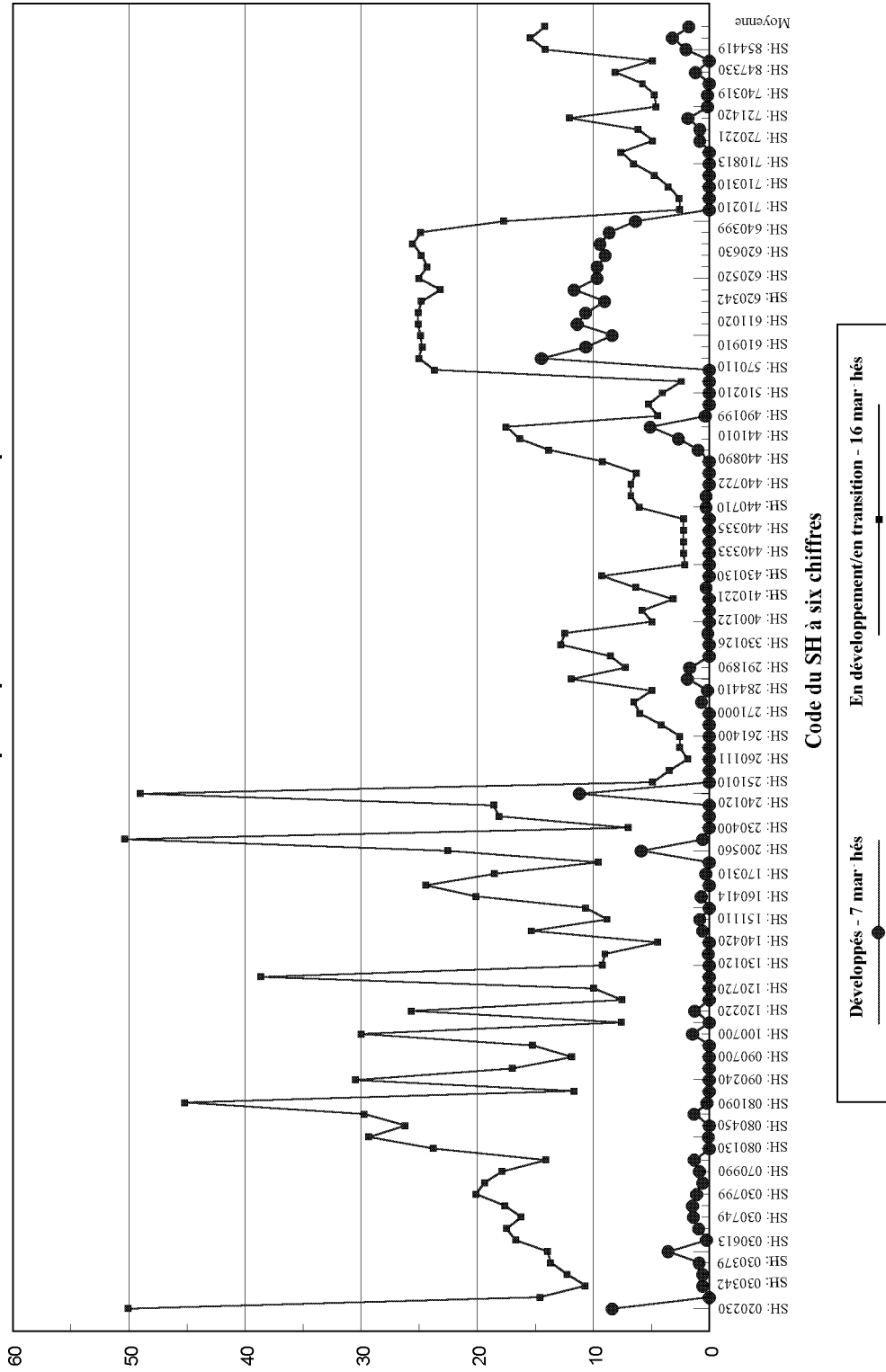
14. La moyenne globale non pondérée des taux de droit appliqués est de 10,6 pour cent pour les principales exportations des pays les moins avancés sur leurs 23 principaux marchés d'exportation.⁸ En ce qui concerne les pays développés, la moyenne est de 1,8 pour cent et, sur les marchés des pays en développement, de 14,5 pour cent. Ces moyennes seront réduites une fois les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay pleinement mis en oeuvre.

15. Considérés globalement, environ 70 pour cent des produits (classés par ligne tarifaire) qui sont importés des pays les moins avancés sont admis en franchise de droits sur les marchés des pays développés, où ils bénéficient soit de droits NPF consolidés (environ 30 pour cent), soit du schéma SGP, soit encore de systèmes de préférences spéciaux pour les PMA (voir les tableaux du document WT/LDC/HL/14/Add.1). Cependant, la situation varie d'un pays développé à l'autre. Certains offrent des préférences sur une large gamme de produits dans le cadre d'arrangements régionaux ou d'autres instruments (par exemple, la Convention de Lomé), ce qui, dans certains cas, se traduit pour les bénéficiaires par un accès presque illimité à ces marchés. D'autres n'ont pratiquement aucune ligne tarifaire correspondant aux produits qui constituent leurs principales importations en provenance des pays les moins avancés qui soit tout à fait exempte de droits de douane ou de droits spécifiques. Pour de nombreux produits, le niveau du droit imposé aux exportations des pays les moins avancés est peu élevé et ne risque guère d'avoir une grande incidence sur l'accès aux marchés, mais certains produits demeurent assujettis à des taux appliqués relativement élevés (plus de 5 pour cent) sur les marchés des pays développés, par exemple la viande de boeuf, les asperges, les cigarettes, le bois transformé, les vêtements et les chaussures (graphique 4). Globalement, ces produits représentent quelque 10 pour cent des exportations totales des pays les moins avancés vers les marchés des pays développés mais, pour certains PMA, la proportion est beaucoup plus importante.

16. Sept des pays en développement pris en compte dans la présente étude accordent des préférences tarifaires pour certains produits dans le cadre du Système généralisé de préférences commerciales (SGPC), dont bénéficient les exportations des pays les moins avancés (voir les tableaux du document WT/LDC/HL/14/Add.1). Quelques-uns accordent aussi, dans le cadre d'arrangements commerciaux régionaux, un accès préférentiel à leur marché dont certains PMA bénéficient. Les produits des pays les moins avancés pour lesquels les taux appliqués restent relativement élevés (plus de 25 pour cent) dans les pays en développement qui sont leurs principaux marchés d'exportation sont la viande de boeuf, certains fruits tropicaux, le thé noir, le sorgho, les arachides, les graines de sésame, le sucre de canne brut, les vins mousseux, les cigarettes et les vêtements (graphique 4). Globalement, ces produits représentent environ 35 pour cent des exportations totales des pays les moins avancés vers les marchés des pays en développement, mais pour certains PMA, la proportion est beaucoup plus élevée.

⁸Ces 23 marchés ont absorbé environ 95 pour cent des exportations des pays les moins avancés en 1995.

Graphique 4: Taux de droits moyens appliqués aux importations en provenance des pays les moins avancés sur leurs principaux marchés d'exportation



* Il n'est pas tenu compte des droits spécifiques, qui sont particulièrement importants sur le sucre et les mélasses de canne, les cigarettes, les vins mousseux et certains fruits.

Source : Voir WT/LDC/HL/14/Add.1

17. Sur les marchés des pays développés et en développement, les droits de douane sont généralement plus élevés sur les produits transformés que sur les produits primaires, ce qui se traduit par une progressivité des droits. Celle-ci va sensiblement diminuer une fois que les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay auront été pleinement mis en oeuvre, mais elle persiste quand même dans une certaine mesure pour de nombreuses lignes de produits.⁹ Le graphique 5 montre la progressivité des taux actuellement appliqués aux ouvrages en bois ainsi qu'aux textiles et aux vêtements, dont l'exportation présente un grand intérêt, réel ou potentiel pour plusieurs PMA. Ces profils sont caractéristiques d'autres lignes de produits dont l'exportation intéresse ces pays, notamment les poissons et les produits du poisson ainsi que les cuirs et les ouvrages en cuir. Ils ont un intérêt particulier du fait qu'ils gênent les pays les moins avancés qui s'efforcent de diversifier leurs exportations en s'orientant vers des produits à plus forte valeur ajoutée (en particulier des produits manufacturés) et de s'assurer une croissance soutenue grâce aux exportations.

18. L'une des questions préoccupantes du point de vue des exportations des pays les moins avancés est l'érosion des marges de préférence qu'entraîne l'abaissement général des droits de douane sur les marchés des pays développés au fur et à mesure que les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay sont mis en oeuvre. La CNUCED a calculé que, après pondération en fonction des échanges, la mise en oeuvre complète des abaissements de droits résultant du Cycle d'Uruguay se traduira par une réduction globale des marges de préférence pour les produits des pays les moins avancés qui, selon les estimations, devrait représenter environ 8 points de pourcentage pour le Canada, 3 points pour l'Union européenne et le Japon, et 2 points pour les Etats-Unis.¹⁰ Les calculs du Secrétariat de l'OCDE confirment cette réduction.¹¹

19. Il ne faut cependant pas exagérer les effets de l'érosion des préférences.¹² S'il est indiscutable que les pays les moins avancés les ressentent, en particulier pour certains produits, plusieurs facteurs ont été mis en évidence qui donnent à penser que ces effets sur le commerce des PMA sont probablement moins importants que les calculs bruts ne semblent l'indiquer.¹³ En premier lieu, l'utilisation des préférences est depuis longtemps limitée par les contraintes au plan de l'offre et par les conditions auxquelles est subordonné leur octroi, notamment les règles d'origine et, dans certains cas, les procédures complexes que les pays les moins avancés ont du mal à respecter. D'autres mesures qui ont une incidence sur les importations (par exemple les normes de produits) et que les pays les moins avancés jugent difficiles à respecter peuvent aussi empêcher ceux-ci de tirer pleinement parti des préférences tarifaires. En outre, certains pays développés n'ont pas consenti de préférences tarifaires sur des produits dont l'exportation présente un intérêt particulier, réel ou potentiel pour les pays les moins avancés. Enfin, il convient de rappeler que le but des préférences est au moins autant de permettre aux bénéficiaires de concurrencer dans des conditions plus égales les producteurs du pays qui leur accorde que de leur procurer un avantage compétitif par rapport aux autres fournisseurs étrangers.

⁹ OCDE, *op. cit.*, 1997

¹⁰ CNUCED, "Les pays les moins avancés", Rapport 1996.

¹¹ OCDE, *op. cit.*, 1997.

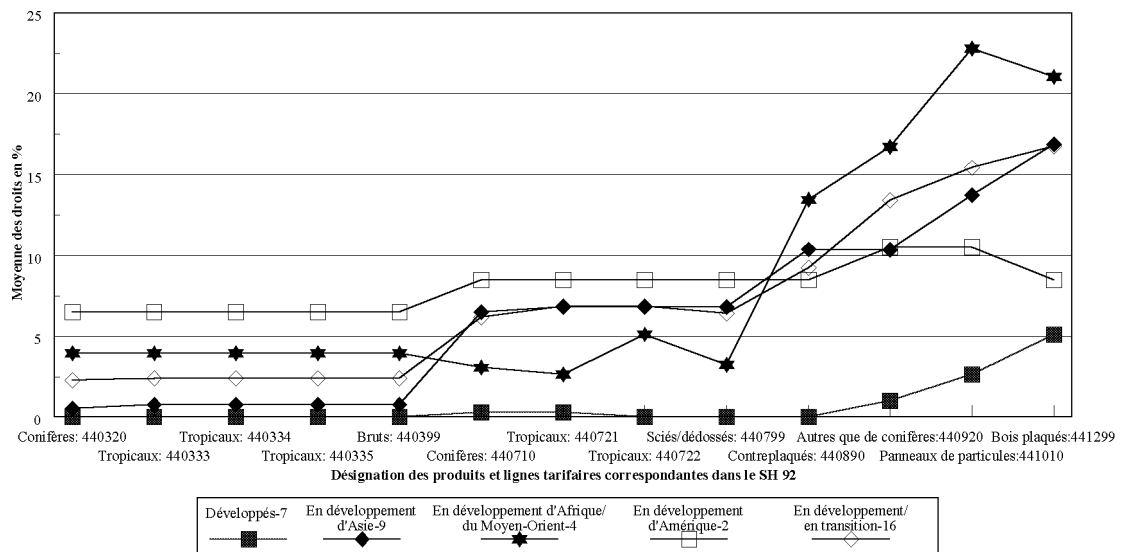
¹² Voir OCDE, *op. cit.*, 1997, pour un examen des arguments économiques en faveur et à l'encontre des préférences.

¹³ CNUCED, *Ibid*, 1996. Selon un calcul récent du Secrétariat de l'OCDE, et pour donner un ordre de grandeur, l'effet global de l'érosion des préférences accordées par les Communautés européennes aux importations en provenance des pays ACP dans le cadre de la Convention de Lomé pourrait représenter entre 1 et 5 pour cent des recettes d'exportation annuelles de ces pays (OCDE, *op. cit.*, 1997).

Graphique 5: Progressivité des droits pour le bois et les produits textiles

Chapitre 44 du SH: Bois et ouvrages en bois

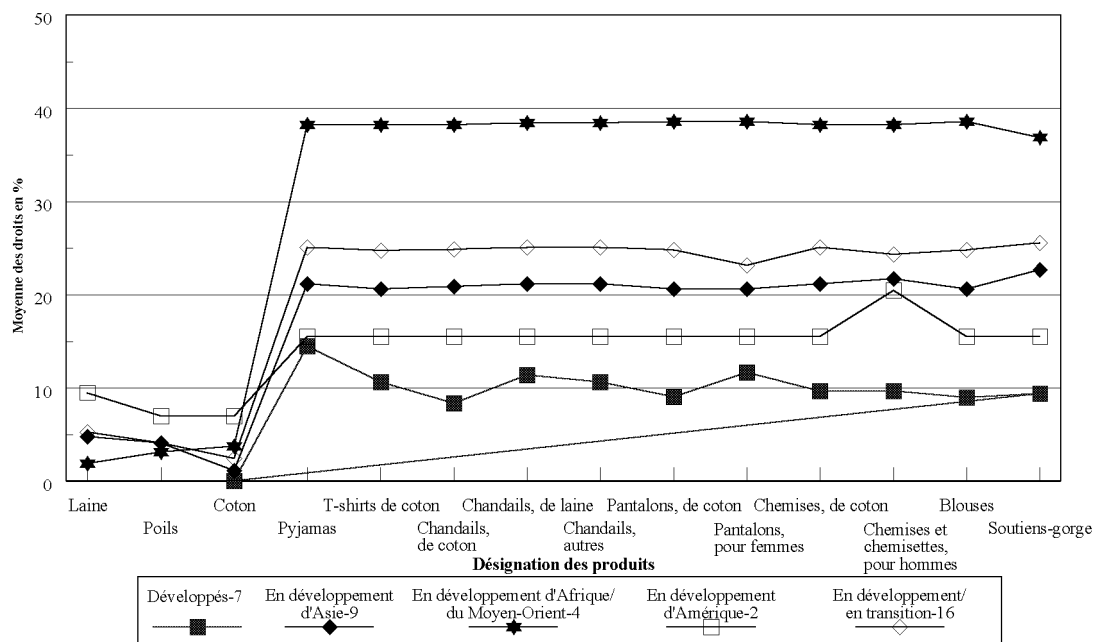
Taux de droit moyens appliqués aux pays les moins avancés*



*Moyennes calculées pour chaque produit pris individuellement (au niveau des numéros à six chiffres du SH) et non pour tous les produits du chapitre.
Sources : Données tarifaires les plus récentes communiquées à la Base de données intégrée de l'OMC et à la CNUCED.

Chapitres 51, 52, 61 et 62 du SH: Fibres textiles et vêtements

Taux de droit moyens appliqués aux pays les moins avancés*



*Moyennes calculées pour chaque produit pris individuellement (au niveau des numéros à six chiffres du SH) et non pour tous les produits du chapitre.
Sources : Données tarifaires les plus récentes communiquées à la Base de données intégrée de l'OMC et à la CNUCED.

20. Comme il est indiqué dans les résultats des négociations du Cycle d'Uruguay, le maintien d'un accès préférentiel demeure un moyen essentiel d'améliorer les possibilités commerciales des pays les moins avancés. Cependant, les préférences devraient être considérées comme un moyen transitoire dont les bénéficiaires devraient s'efforcer de tirer pleinement parti (étant entendu que des procédures simples et transparentes les y aideraient) à court terme. A plus long terme, les intérêts des pays les moins avancés, tout comme ceux des autres membres du système commercial multilatéral, seront probablement mieux servis par un accès garanti, non discriminatoire et ouvert aux marchés de leurs partenaires commerciaux.

Restrictions quantitatives et autres mesures non tarifaires

21. L'un des résultats les plus importants du Cycle d'Uruguay a été la réduction et, dans bien des cas, la suppression des restrictions quantitatives à l'importation et autres mesures non tarifaires visant le commerce des marchandises, dont beaucoup ont eu pour effet, dans le passé, de limiter les exportations des pays les moins avancés. Le graphique 6 montre, sur la base des ratios de fréquence, la mesure dans laquelle les restrictions quantitatives et certaines autres mesures non tarifaires (contingents d'importation, contingents tarifaires, licences d'importation non automatiques, autorisation préalable, contrôle et surveillance des importations, monopoles d'Etat, commerce d'Etat et importations centralisées) sont actuellement appliquées aux principaux produits exportés par les pays les moins avancés sur leurs principaux marchés.¹⁴ Si l'on se fonde sur la fréquence d'application, les pays les moins avancés ont une probabilité de 6,2 pour cent de voir leurs exportations soumises à une forme quelconque de mesures non tarifaires dans les pays développés qui constituent leurs principaux marchés et une probabilité d'environ 16,5 pour cent sur leurs principaux marchés parmi les pays en développement. Le graphique 6 montre aussi que les produits pour lesquels l'incidence des mesures non tarifaires est la plus forte correspondent étroitement à ceux pour lesquels le niveau des droits de douane est également élevé sur leurs marchés d'exportation, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

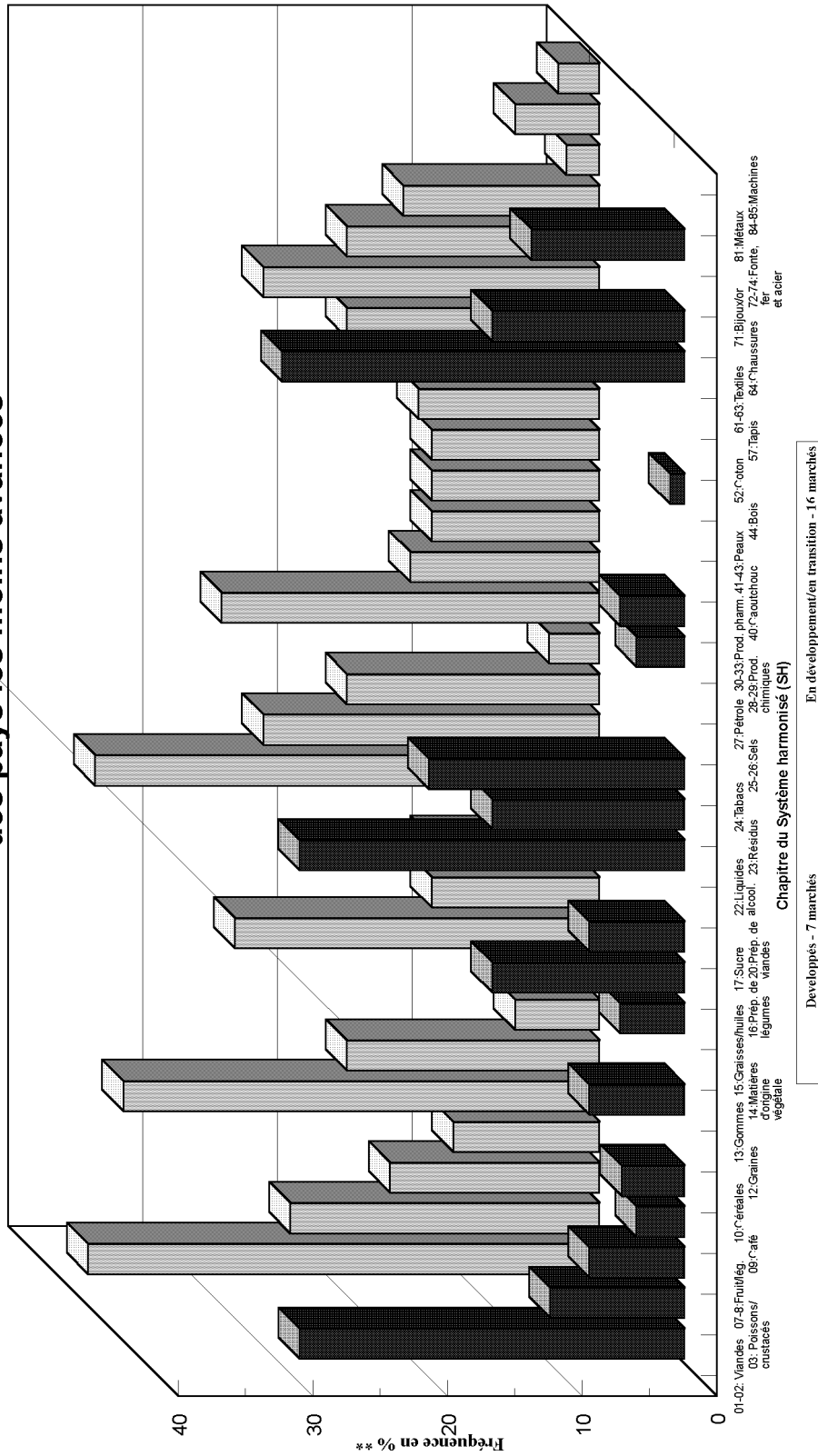
22. Les restrictions quantitatives et autres mesures non tarifaires peuvent créer un obstacle particulièrement difficile à surmonter pour les exportateurs des pays les moins avancés du fait que ceux-ci ont des moyens plus limités d'obtenir des informations sur les mesures et de satisfaire aux prescriptions en matière de procédure qui leur sont imposées. Il en va de même pour les prescriptions concernant l'origine dans le cas des préférences tarifaires. Du point de vue des pays les moins avancés, la règle générale concernant les restrictions à l'accès aux marchés étrangers est probablement que rien ne vaut la simplicité et la transparence.

Autres mesures

23. Les documents préparés par les pays les moins avancés dans le contexte de la Réunion de haut niveau montrent que leurs exportateurs ont souvent des difficultés particulières à respecter les règlements techniques, les normes de produits et les mesures sanitaires et phytosanitaires sur leurs principaux marchés d'exportation, et qu'ils les considèrent comme l'un des principaux obstacles à l'expansion et à la diversification de leurs exportations. Un aspect important de l'assistance technique liée au commerce que réclament nombre des pays les moins avancés est le renforcement de la capacité institutionnelle nécessaire pour maintenir la qualité des produits et pouvoir les tester et les certifier conformes aux normes internationales pour l'exportation.

¹⁴Les ratios de fréquence n'indiquent pas nécessairement l'effet restrictif d'une mesure ni l'importance de la limitation des exportations des pays les moins avancés. Le meilleur exemple à cet égard est celui du contingent d'importation, qui peut empêcher les importations s'il est fixé à un niveau très bas ou n'avoir aucune incidence sur elles s'il est fixé à un niveau très élevé et, partant, n'est pas pleinement utilisé.

Mesures non tarifaires* affectant les importations en provenance des pays les moins avancés



* Note: On entend par mesures non tarifaires les licences d'importation, les licences non automatiques, les contingents, le contrôle/la surveillance des importations, l'autorisation préalable, les monopoles d'Etat et les importations centralisées.
 ** La fréquence a été calculée sur la base des 112 principaux produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays les moins avancés, eu égard aux mesures non tarifaires appliquées par ligne tarifaire de chaque chapitre du SH.

IV. CONCLUSIONS

24. Le présent document n'a pas pour objet d'émettre un jugement global sur la situation concernant l'accès aux marchés offert aux pays les moins avancés. En tout état de cause, on ne peut d'une façon générale formuler des observations valables que sur la base de données détaillées concernant des produits spécifiques exportés par des PMA déterminés sur des marchés d'exportation donnés, et les tableaux figurant dans le document WT/LDC/HL/14/Add.1 visent à fournir des renseignements à cet égard.

25. A la lumière des accords intervenus entre les Membres de l'OMC à Marrakech et à Singapour au sujet des mesures positives qui peuvent être prises pour améliorer les conditions d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés, il est peut-être utile de mentionner les points suivants:

- si les pays développés sont les plus grands partenaires commerciaux des pays les moins avancés, les pays en développement sont déjà d'importants marchés pour les exportations des PMA et leur importance va probablement grandir;
- l'amélioration des conditions d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que des dispositions seront prises pour remédier aux contraintes au plan de l'offre qui limitent actuellement leur capacité de produire pour l'exportation;
- l'accès préférentiel accordé aux exportations des pays les moins avancés a un rôle important à jouer. Pour permettre à ces pays d'en tirer pleinement parti, les schémas de préférences devraient être simples et transparents. Les conditions dont ils sont assortis devraient être appliquées avec souplesse. S'agissant des règles d'origine, on pourrait envisager d'autoriser le cumul pour les produits;
- les schémas de préférences pourraient être structurés de façon à encourager les pays les moins avancés à diversifier leurs exportations en s'orientant vers des produits transformés et manufacturés à forte valeur ajoutée;
- dans les cas où des pays les moins avancés assurent une part importante des exportations mondiales de certains produits, leurs principaux partenaires commerciaux pourraient envisager de réduire et, si possible, d'éliminer les droits de douane en les consolidant sur une base NPF. Ainsi, il y aurait peu de risques de voir les préférences en faveur des pays les moins avancés détourner le commerce en provenance d'autres fournisseurs à faible revenu qui vendent les mêmes produits;
- les mesures non tarifaires à la frontière peuvent causer des difficultés particulières aux fournisseurs de pays les moins avancés. Conformément à la proposition faite dans le plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés selon laquelle "les Membres de l'OMC devraient s'efforcer d'utiliser, lorsque c'est possible, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les textiles et les vêtements pour accroître les possibilités d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés", les Membres de l'OMC pourraient peut-être aussi envisager de supprimer dès que possible les restrictions quantitatives à l'importation visant les produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays les moins avancés, notamment lorsque les fournisseurs PMA ne représentent qu'une faible part du marché intérieur;
- une haute priorité pourrait être accordée à l'aide aux pays les moins avancés afin qu'ils se dotent de la capacité institutionnelle interne nécessaire pour satisfaire aux règlements techniques, aux normes de produits et aux mesures sanitaires et phytosanitaires qui leur sont imposés sur leurs principaux marchés d'exportation.